

DANS LA CONSERVE

Pas une Ouvrière, pas un Ouvrier ne devront travailler sans contrat

Nous voici au mois de mai, époque de la reprise en grand du travail dans les usines de conserves. Les femmes ont chômé depuis plusieurs mois, leurs maigres ressources sont épuisées. Il va falloir reprendre le collier pour gagner quelques sous à l'heure, en stationnant dans les usines pendant vingt-quatre heures consécutives. C'est la période de grand profit pour le patronat. Les achats à bon compte aux pêcheurs et aux paysans, la main-d'œuvre à bon marché dans les usines, voilà de quoi permettre aux Béziers, Carnaud et consorts la réalisation de plusieurs millions de bénéfices annuels.

Point n'est besoin de rechercher les bilans des différentes firmes de conserves pour affirmer que l'ensemble des usiniers a réalisé ces dernières années des bénéfices scandaleux.

L'instabilité de la situation financière du pays — comme le détournement des bénéfices de guerre au profit de la propriété bâtie — incite le Capital à donner à son argent une valeur réelle en l'employant dans la construction de nouveaux bâtiments pour l'extension de sa production commerciale. Il suffit de faire une fois la visite des ports de la côte, pour constater avec quel empressement les trusteurs de la conserve s'emploient à l'agrandissement de leurs locaux industriels pour une production toujours plus grande des produits fabriqués et la sauvegarde de leurs capitaux. Les constructions nouvelles — et elles sont nombreuses — constituent un bel amas de billets de mille francs.

La situation a toujours été prospère dans la Conserve pour le Capital. Il ne pourrait en être autrement. Quand l'on connaît la surproduction exagérée, réalisée à un prix avantageux, l'achat des produits au petit producteur à un cours inférieur, il n'est pas surprenant que les uns vivent dans le luxe et les autres dans la misère.

Le pêcheur a pourtant de gros risques. La pêche n'est pas toujours miraculeuse. Une tempête, un incident imprévu mettent quelquefois ses filets, d'une valeur de plusieurs centaines de francs, hors d'état, et la fin de la campagne se termine pour eux avec une perte sèche au lieu du salaire — car l'on ne peut appeler cela un bénéfice — qu'ils sont en droit d'attendre. Le profit est donc double pour le capitaliste. D'une part il vole le pêcheur et d'autre part il exploite l'ouvrière et l'ouvrier sans vergogne.

L'on a appelé le Congrès de la Conserve le congrès de la misère et cela est, ma foi, trop vrai. La généralité des salaires octroyés dans les usines de conserves ne dépasse que très rarement 0 fr. 75 de l'heure. A Belle-Ile-en-Mer, 0 fr. 60 pour les femmes; à Groix, 0 fr. 50 et 0 fr. 55; à Saint-Jean-de-Luz, les femmes sont payées au mois, elles touchent 250 francs mensuellement, sans tenir compte du nombre d'heures accomplies chaque jour. Nous avons dit que la journée de travail atteignait souvent 24 heures quotidiennement et nous n'exagérons pas. En prenant 25 jours de travail par mois pendant la pleine saison, elles ont donc un salaire horaire de 0 fr. 40. Naturellement le travail de nuit se fait au même tarif et les heures d'attente à l'usine ne sont pas payées. C'est un scandale sans précédent!

Les travailleurs doivent y mettre bon ordre. Le Congrès a pris des décisions importantes. Tous les délégués se sont mis d'accord pour exiger des usiniers, avant l'ouverture de la saison prochaine, la signature du contrat-type de Douarnenez avec le syndicat ouvrier.

Aucun ouvrier, aucune ouvrière ne devront rentrer à l'usine sans avoir au préalable l'assurance que leur salaire sera porté à 1 fr. 50 et 1 fr. de l'heure, les heures de dérogation au-dessus de 10 heures majorées de 50 %, les heures de nuit payées 50 % de plus après minuit, et les heures d'attente payées intégralement.

Que l'usinier prenne ses précautions pour appeler son personnel à l'heure voulue, c'est son affaire.

Des plus lointaines campagnes, des travailleuses vont venir, appelées par les patrons, pour travailler quelques mois. Vous les obligerez à se ranger à vos côtés, pour exiger la signature du contrat.

S'il plaît au patronat de relever le défi, il trouvera devant lui à qui parler.

Aux voleurs et détresseurs du peuple, vous devez faire rendre gorge!